

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit : **ARDEX FLEX CAULK<sup>MC</sup> (calfeutrage)**  
N° d'identification de produit : 16730821  
Nom commercial/Synonymes : FLEX Caulk  
Utilisation du produit : Calfeutrant de couleur acrylique siliconé.  
Utilisations non recommandées : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.

#### Nom et adresse du fabricant :



ARDEX L.P.  
400 Ardex Park Dr.  
Aliquippa, PA 15001 É.-U.

N° de téléphone d'information : 1-888-512-7339 ou +1-724-203-5000  
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com>  
N° de téléphone d'urgence 24 h/24 : **CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OU +1-813-248-0585 (appel à frais virés)**

### SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire ; catégorie 2A  
Corrosion cutanée / irritation cutanée ; catégorie 2  
Sensibilisation, cutanée ; catégorie 1  
Cancérogénicité ; catégorie 2  
Toxicité pour la reproduction ; Catégorie 1A, 1B

#### Pictogrammes SGH



#### Mentions d'Avertissement

Danger

#### Mentions de Danger

Provoque une sévère irritation oculaire.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut nuire à la fertilité

#### Conseils de Prudence

Se procurer les instructions avant utilisation. (Voir la section 7.) Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Lorsque le produit est utilisé de la façon conseillée, l'air ne contient pas de poussière en suspension. Voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour en savoir plus.

**Dangers non classifiés ailleurs** : Aucun.

**Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue**

: 80 % par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë inconnue.

### SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
Phtalate de benzyle et de butyle	85-68-7	25 - 50
calcaire	1317-65-3	2 - 12
Le dioxyde de titane	13463-67-7	2 - 12
Distillat de pétrole léger hydrotraité	64742-47-8	< 2.5
l'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	< 2.5
Chlorothalonil	1897-45-6	< 2.5
éthoxylate de nonylphénol	127087-87-0	< 2.5
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	< 2.5

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

**Information générale** : Consulter un médecin en cas de malaise.

**Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Contact avec la peau (ou les cheveux)**

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec du savon et de l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Notes à l'attention du médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**

*Inhalation* : L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement.

*Peau* : Peut provoquer une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.

*Yeux* : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes initiaux peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, des larmoiements, une vision floue et de la douleur.

*Ingestion* : Des symptômes tels que des douleurs gastriques, des nausées, des vomissements et de la diarrhée peuvent survenir.

**Effets d'une exposition à long terme (chronique)**

*Inhalation* : Une inhalation prolongée peut provoquer des effets indésirables sur les poumons avec des symptômes tels que toux et essoufflement.

*Peau* : Une exposition prolongée à la peau peut provoquer une réaction de sensibilisation chez certaines personnes, où des expositions répétées entraîneront une réaction allergique cutanée.

*Yeux* : Mêmes symptômes qu'une exposition aiguë aux yeux.

*Ingestion* : Même symptôme que l'exposition aiguë par ingestion.

**Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
- Tout contact avec les yeux que provoque une irritation.
- Ingestion.

## SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Moyens d'extinction adéquats** : L'eau pulvérisée, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, ou mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.

**Produits dangereux de combustion** : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres vapeurs et gaz toxiques qui sont communs à la dégradation thermique des composés organiques.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)**

: Non inflammable

**Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

**Risques d'incendie / conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable dans des conditions normales d'utilisation. Les contenants fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou à une flamme en raison d'une accumulation de pression interne.

**Classement de NFPA**

: Échelle de risque 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

*Santé : 1 Inflammabilité 1 Réactivité 0 Risques Spéciaux Corrosif*

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Voir la section 7 pour les procédures de manipulation sans risque. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent être formées adéquatement et porter un équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

**Équipements de protection individuelle**

- : Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Voir la section 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

**Procédures spéciales en cas de déversement :**

si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002). En dehors des États-Unis, appelez le numéro d'urgence indiqué dans la section 1.

Quantité à communiquer à l'US CERCLA (QC): Phtalate de benzyle et de butyle (100 poids/245.4 kg); l'hydroxyde d'ammonium (1000 poids/454 kg).

**Intervention en cas de déversement/nettoyage**

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte, l'empêcher de pénétrer dans les canalisations d'égout ou les cours d'eau, Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (Voir la section 13). Avertir les autorités compétentes requises.

**Substances interdites**

- : Éviter les agents oxydants forts.

**Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

**Instructions spéciales/ Procédures de manipulation sans risquer**

: Éviter de respirer les poussières / vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne PAS avaler. Observer les bonnes normes d'hygiène. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si elles sont inhalées. Lorsque vous retirez ce produit d'un revêtement de sol existant (par exemple lors d'une rénovation), porter des lunettes de sécurité et une protection respiratoire contre la poussière due au ponçage, au meulage, à l'écaillage ou à la pulvérisation mécanique. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau. Retirer rapidement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Entreposer dans le contenant original. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

**Substances incompatibles** : Voir la section 10.

**Matériaux spéciaux de conditionnement**

: Toujours conserver dans des contenants fabriqués avec les mêmes matériaux que le contenant d'origine.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Valeurs limites d'exposition pour les ingrédients	N° CAS	ACGIH VLE		OSHA NET	
		TWA	STEL	NET	STEL
Phtalate de benzyle et de butyle	85-68-7	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
calcaire	1317-65-3	N. D.	N. D.	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	N. D.
Le dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup>	N. D.	15 mg/m <sup>3</sup>	N. D.
Distillat de pétrole léger hydrotraité	64742-47-8	200 mg/m <sup>3</sup>	N. D.	400 mg/m <sup>3</sup>	N. D.
l'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	25 ppm	35 ppm	50 ppm	N. D.
Chlorothalonil	1897-45-6	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
éthoxylate de nonylphénol	127087-87-0	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,025 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)	N. D.	0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable) (règle de la limite finale)	N. D.

**Ventilation et mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation

doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

#### Équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux lors de l'utilisation de ce produit.
- Protection des mains** : Porter des gants imperméables. Des matériaux tels que le caoutchouc nitrile ou Viton (caoutchouc fluoro-carboné) sont recommandés. Consulter le fabricant de gants pour connaître le temps de pénétration des produits chimiques dans ce produit. (Voir section 3.)
- Protection de la peau et du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.
- Protection respiratoire** : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeur ou des expositions dépassant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié, approuvé par le NIOSH, contre les vapeurs organiques. Pour une exposition à la poussière, portez un masque anti-poussière N-95 ou supérieur approuvé par NIOSH.
- Équipements de sécurité du site** : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux dans la zone de travail immédiate.

#### Considérations générales sur l'hygiène

- : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la poussière. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: pâte	<b>Aspect</b>	: pâte blanche ou pigmentée
<b>Odeur</b>	: de type acrylique	<b>Seuil olfactif</b>	: N. D.
<b>pH</b>	: 7,5 – 8,5	<b>Masse volumique</b>	: 1,68
<b>Point d'ébullition</b>	: > 37°C (>100°F)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: N. D.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: N. D.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: dispersible
<b>Pression de vapeur (20 °C/68 °F)</b>	: 2,3 kPa	<b>Taux d'évaporation (acétate de <i>n</i>-butyle = 1)</b>	: N. D.
<b>Densité gazeuse (air = 1)</b>	: N. D.	<b>Volatils (% par poids, y compris l'eau)</b>	: 17
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 25 g/L Règle SCAQMD 1168		
<b>Taille des particules</b>	: N. D.	<b>Classification d'inflammabilité</b>	: ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	: > 93,3°C (200°F)	<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: N.D.
<b>Méthode du point d'éclair</b>	: Setaflash, Creuset fermé	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: N.D.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: > 435°C (815°F)	<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Viscosité dynamique à 20°C</b>	: N. D.	<b>Propriétés d'oxydation</b>	: Non disponible
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	<b>Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques</b>		
	: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.		

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Ne réagit pas.
- Stabilité** : Stable pour les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
- Réactions dangereuses** : Une auto-polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Températures élevées.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Agents oxydants, alcalis forts, acides forts.
- Produits dangereux de décomposition** : Voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

## SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- Voies d'exposition** : *Inhalation* : OUI    *Absorption par voie cutanée* : NON    *Yeux et peau* : OUI  
*Ingestion* : OUI

**Symptômes d'exposition** : Voir la section 4.

**Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit**

*Inhalation* : > 20 mg/L  
*Oral* : > 3 000 mg/kg  
*Voie cutanée* : > 15 000 mg/kg

**Données toxicologiques** : Contient des composants qui peuvent être absorbés par la peau en quantités nocives. Voir ci-dessous pour des données de toxicité aiguë pour chacun des ingrédients.

Paramètres de toxicité aiguë pour les ingrédients	N° CAS	CL 50, Inhalation mg/L, rat, 4 h.	DL 50, Voie orale mg/kg, rat	DL 50, voie cutanée mg/kg, lapin
Phtalate de benzyle et de butyle calcaire	85-68-7	N. D.	2 330	> 10 000
Le dioxyde de titane	1317-65-3	N. D.	6 450	N. D.
Distillat de pétrole léger hydrotraité	13463-67-7	> 6,82	> 24 000	> 10 000
l'hydroxyde d'ammonium	64742-47-8	N. D.	> 5 000	> 2 000
Chlorothalonil	1336-21-6	1,39 (comme l'ammoniac)	350	4 840
éthoxylate de nonylphénol	1897-45-6	0,078	10 000	> 10 000
La silice cristalline, quartz	127087-87-0	1,15 (brouillard)	> 2 000	> 2 000
	14808-60-7	N. D.	> 22 500	N. D.

**Corrosion ou irritation cutanée** : Provoque une irritation cutanée.

**Graves lésions/irritation oculaires** : Provoque une sévère irritation oculaire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

: Le chlorothalonil est connu pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée.

**Statut carcinogène**

: Le chlorothalonil est classé comme cancérigène 2B par le CIRC (peut-être cancérigène pour l'homme). Il n'est pas classé comme cancérigène par l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Ce produit contient de la silice cristalline (quartz), qui est répertoriée comme cancérigène humain connu (par inhalation) par le CIRC (groupe 1) et le NTP. Certaines couleurs contiennent du dioxyde de titane et / ou du noir de carbone. Le dioxyde de titane est suspecté d'être cancérigène par inhalation (IARC 2B). Le noir de carbone est suspecté d'être cancérigène par inhalation (IARC 2B) et classé comme cancérigène par le NTP. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit ne produira pas de poussière en suspension dans l'air. Éviter les opérations telles que le meulage, le ponçage ou le sciage sans équipement de dépoussiérage approprié. Voir la section 7 pour plus d'informations.

**Tératogénicité** : Aucune connue.

**Effets sur la reproduction**

: Le phtalate de benzyle butyle est classé comme toxique pour la reproduction, catégorie 1B. Les tests sur les animaux de laboratoire montrent qu'il s'agit d'un perturbateur endocrinien.

**Mutagénicité des cellules germinales** : Aucune connue.

**Épidémiologie** : N. D.

**Toxicité organe cible spécifique, exposition simple**

: Aucune connue.

**Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée**

: Aucune connue.

**Danger par aspiration**

: Aucun connu.

**Matériaux synergiques**

: N. D.

**Autres dangers importants**

: Voir les dangers énumérés à la section 2.

## SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement**

: Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

**Écotoxicologique**

: Aucune donnée disponible.

<b>Écotoxicité</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Évaluation TBP et tPtB</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	: Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Manipulation en vue de l'élimination</b>	: Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
<b>Moyens d'élimination</b>	: Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
<b>Conditionnement</b>	: Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
<b>RCRA</b>	: Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Transport des marchandises dangereuses	Sans objet	Non réglementé pour le transport terrestre	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucune				
49 CFR/DOT	Sans objet	Non réglementé pour le transport terrestre	Sans objet	Sans objet	
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucune				

**IMDG** UN 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, N.S.A.(Phtalate de butylbenzyle);  
Classe 9, groupe d'emballage III; Polluant marin

**IATA** UN 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, N.S.A.(Phtalate de butylbenzyle);  
Classe 9, groupe d'emballage III

## SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

### Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients listés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Le phtalate de benzyle butyle (100 livres); hydroxyde d'ammonium (1000 livres).

SARA TITRE III: Sec. 311 et 312, Exigences du FDSs, 40 CFR 370 classes de danger :

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire ; catégorie 2A  
Corrosion cutanée / irritation cutanée ; catégorie 2  
Sensibilisation, cutanée ; catégorie 1  
Cancérogénicité ; catégorie 2  
Toxicité pour la reproduction ; Catégorie 1A, 1B

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Le seuil pour ce produit est 4545 kilogrammes.

SARA TITRE III: Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372: Ce produit contient: Hydroxyde d'ammonium et Chlorothalonil.

Lois américaines sur le droit à l'information  
Proposition 65 de la Californie :

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris le chlorothalonil, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et le phtalate de benzyle butyle, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
Phtalate de benzyle et de butyle calcaire	85-68-7	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Le dioxyde de titane	1317-65-3	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
l'hydroxyde d'ammonium	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Chlorothalonil	1336-21-6	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
La silice cristalline, quartz	1897-45-6	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

## SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

### Taux HMIS

: \* - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

*Santé* : \*1 *Inflammabilité* 1 *Risques matériels* 0 EPI :

Gants, lunettes de sécurité avec protections latérales, vêtements de protection

### Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)

CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)

CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)

CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)

EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)

FDS : la fiche de données de sécurité

Inh : Inhalation

LES : Liste extérieure des substances

LIS : Liste intérieure des substances

N. D. : Non disponible

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)

n.o.s. : not otherwise specified (non spécifié autrement)

NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)

OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)

PEL : Limite d'exposition permmissible



RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)  
RPD : Règlement sur les produits dangereux  
S.O. : Sans objet  
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)  
SGH : Système général harmonisé  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL : Limite d'exposition à court terme  
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)  
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
VLE : Valeurs limites d'exposition

#### **Clause de non-responsabilité**

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni sous-entendue. Ardex L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

**Préparée par :**  
**ARDEX L.P.**  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, É.-U.  
15001

+1-724-203-5000  
Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

**Date de révision :** 29 août 2022

**Fin du document**